

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DAC 118 Subvention (13.000 euros) à l'association Slam Productions (20e).

M. Bruno JULLIARD et Mme Pauline VERON, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Slam Productions ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par Mme Pauline VERON, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 13.000 euros est attribuée à l'association Slam Productions, 103, rue Julien Lacroix, 75020 Paris, au titre de ses actions dans le domaine du Slam en 2016. N° simpa 14807.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 13.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris exercices 2016 et suivants, sous réserve de la décision de financement, et ainsi répartie :

- chapitre 65, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture pour un montant de 10.000 euros, 2016_01807 ;
- chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse pour un montant de 3.000 euros, 2016_00409.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO